

Thématique Rhône-Alpes

ACCUEIL MARCHEURS

L'hébergement charté "Accueil Randonneurs" peut être soit gîte, gîte de groupe, chambres d'hôtes ou camping.

Il est équipé suivant la charte ci-dessous pour accueillir les randonneurs en étapes ou au départ de randonnées.
L'hébergement des randonneurs peut se faire en chambre individuelle ou dortoir.

CHARTRE

- Hébergement situé à moins de 2km d'un sentier de randonnée sentier référencé (GR...) ou sentier en connexion avec un sentier référencé.
- Endroit aménagé pour stocker les chaussures de marches, batons...
- Table d'hôtes, restaurants proches accessibles à pied ou cuisine en gestion libre
- Prêt de cartes ou topos guides et/ou proposition de circuits établis par des professionnels
- Coordonnés des accompagnateurs diplômés
- Draps et serviettes fournis ou loués (en gîte et gîte de groupe)
- Météo

OPTIONS :

- Panier pique nique
- Jumelles, sac à dos, capes de pluie
- Lave-linge, sèche-linge

Je m'engage à respecter la charte

Nom du propriétaire :

N° de l'hébergement :

Date :

Signature



Gîtes de France